

folklore

13

Rédaction : 75-77, Rue Trivalle - Carcassonne
Abonnement : France 20 fr. par an - Etranger 30 fr.
Prix du numéro : France 3 francs - Etranger 4 francs
Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier

“Folklore”

Revue mensuelle publiée par le Centre
de Documentation et le Musée audois
des Arts et Traditions populaires

Tome 2

Année 1939

Folklore (2^{me} année - n° 3)

Mars 1939

SOMMAIRE

GEORGES-HENRI RIVIÈRE

Recherches Nationales - Recherches Régionales

ABBÉ ASTRUC

Le sentiment religieux dans le Termenès

L. ALIBERT

Notes de toponymie audoise

L'aire de cartu, carla. " pierre "

L. ALIBERT

La Carte Folklorique de l'Aude

et

Tableau des Références

ANDRÉ BOYER-MAS

Un pèlerinage collectif au XVIII^e siècle

R. NELLI

Bibliographie

HORS-TEXTE :

Carte Folklorique des Pays d'Aude dressé par

CH. PRINCE.

Recherches Nationales, Recherches Régionales

Dans un récent article (1), j'ai traité des modes de collaboration entre les divers Musées d'arts et de traditions populaires de France, notamment entre le Musée National, récemment fondé, à Paris et les musées régionaux.

Me bornant alors à la muséographie, j'avais réservé pour un nouvel article les problèmes de la recherche scientifique folklorique.

C'est à ce dernier sujet que je m'attaque aujourd'hui, en le restreignant à la recherche collective, et principalement à celle qui s'exerce sur le vif. Une recherche collective de ce genre doit être à la fois généralisée et coordonnée. Elle doit être généralisée, car les transformations accélérées du monde contemporain dans les domaines économiques, sociaux et techniques, contraignent les spécialistes du folklore à se hâter, donc à s'acquiescer la collaboration de nombreux observateurs bénévoles. Cette recherche doit être coordonnée, pour en accroître le rendement et afin que les diverses initiatives, au lieu de se contrarier, se servent mutuellement.

J'examinerai d'abord les organismes en présence : nationaux et régionaux, puis les méthodes de collaboration entre les uns et les autres. Enfin, je m'efforcerai de conclure.

I. — ORGANISMES NATIONAUX.

Il ne saurait être question dans cet article de faire l'histoire des organismes nationaux de recherche collective qui ont cessé d'exister, comme l'admirable Société à qui l'on doit les 36 volumes de la revue des Traditions Populaires. Je ne retiendrai ici que les organismes vivants.

Le Musée de la Parole, (Institut de Phonétique de l'Université de Paris), dont le siège et les collections s'identifient avec ceux de la **Phonothèque Nationale** créée en 1938, possède de nombreux enregistrements phonographiques recueillis dès avant la guerre et dont certains sont d'une valeur scientifique inestimable. Monsieur Roger Dévigne, qui dirige la Phonothèque Nationale, envisage de donner un large développement aux enregistrements de caractère folklorique.

(1) Dans Folklore-Aude (Décembre 1938). À cette occasion, je fais ici mon **erratum** du précédent article : P. 169, 18^e ligne, lire : **tout musée régional..** P. 173, 38^e ligne, lire : A) **par le fonctionnement de la Commission.** P. 174, à partir de la 17^e ligne : remplacer le mot **section** par le mot **session**.

La Société du Folklore Français a été fondée en 1928, sous les auspices de Sir James Frazer; les présidents ont été : feu Saintyves, puis le Professeur Maunier, actuellement en charge. Possédant plusieurs centaines de membres et une belle revue mensuelle, la Société dispose de nombreux correspondants dans toute la France. Des Comités régionaux lui sont affiliés. Elle a lancé des enquêtes, dont la plus récente, dite **enquête Gabriel Jeanton**, a été faite à l'occasion des journées du **Centre International de Synthèse historique** (1938).

La Commission de Recherches Collectives de l'Encyclopédie Française a été constituée en 1934, sous la présidence de M. Lucien Fèbvre, professeur au Collège de France; le secrétaire en est M. André Varagnac. Administrée par un conseil de savants appartenant à plusieurs disciplines et appuyée sur un réseau de plusieurs centaines de correspondants dont la majorité sont des instituteurs, elle a recueilli environ 1200 réponses à ses 4 enquêtes sur les usages de moisson, la forge, l'alimentation populaire et la locomotion traditionnelle.

Le Musée National des Arts et Traditions Populaires, a vu le jour en 1937. Sa création, due à M. Jean Zay, Ministre de l'Education nationale, est le fruit d'un dessein conçu par M. Georges Huisman, directeur général des Beaux-Arts. Rattaché aux Musées Nationaux, ce musée a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de l'important **Congrès International de Folklore** (1re session, Paris 1937) dont les travaux ont été publiés par ses soins. Son **office de Documentation Folklorique**, ouvert aux chercheurs dès 1937, possède déjà 2000 volumes, de nombreux dossiers et près de 10.000 clichés relatifs au folklore français. Des collections importantes d'objets sont déjà rassemblées que le public pourra voir lors de l'ouverture des salles à la fin de cette année.

Le Musée exerce déjà une grande activité scientifique : missions et prospections sur le terrain (Mission en Sologne, etc.) enquêtes collectives (notamment une enquête sur l'ancienne agriculture, poursuivie avec l'aide des Directeurs de Service Agricole), publications, enseignement à l'Ecole du Louvre.

Son rayonnement dans le pays et à l'étranger est déjà considérable : participations à l'Exposition de 1937, à l'Exposition Internationale de New-York (1939) à la célébration du 4^{me} Centenaire d'Olivier de Serres (1939), à la réorganisation de nombreux Musées de Terroir, etc.

Le Conservateur est assisté dans ce travail par son adjoint, M. André Varagnac, et par une équipe de collaborateurs comprenant Mme Agnès Humbert, attachée; MM. Louis Dumont, Marcel Maget et Guy Pison et en outre une dizaine de chargés de mission.

La Commission Nationale des Arts et Traditions Populaires a été créée par décret du 19 Mai 1938. Placée sous la présidence de M. le Ministre de l'Education Nationale ou de son représentant M. le Directeur Général des Beaux-Arts, elle a pour objet :

a) de coordonner et de développer l'étude scientifique des arts et traditions populaires.

b) d'encourager l'art populaire et l'artisanat traditionnel, de collaborer à la conservation des monuments relevant des arts et traditions populaires et de favoriser l'essor des musées de plein air et de terroir.

c) de répandre le goût et la pratique de la musique, des chants et des danses et de concourir à la dignité des fêtes et spectacles de tradition populaire.

Il serait trop long d'entrer dans des détails sur la composition et le fonctionnement de cette Commission. Je renvoie pour cela au Journal Officiel du 22 juin 1938. Retenons qu'elle compte dans ses membres de droit les représentants les plus qualifiés des administrations et des sciences intéressant le folklore, comme toutes les personnes dont l'action folklorique est importante dans le pays.

Des Commissions départementales pourront être instituées dans chaque Département dont les membres de droit seront un conseiller général, l'archiviste départemental, l'architecte des Monuments historiques, le Directeur des Services Agricoles, le Président de la Chambre d'Agriculture, le Président de la Chambre des Métiers, l'Inspecteur d'Académie, l'Inspecteur départemental de l'Enseignement technique et le Président de la Chambre de Commerce. A ces membres de droit seront adjoints autant de membres désignés.

2. — ORGANISMES REGIONAUX.

De la Société du Folklore Français dépendent des Comités régionaux dont le règlement de cette Société a prévu la structure et le fonctionnement (article 16).

Ces Comités, qui comprennent obligatoirement un nombre déterminé de membres de la Société, collaborent à ses enquêtes et lui rendent compte, chaque année, de leurs propres enquêtes.

A l'heure actuelle, il existe les comités régionaux suivants : Comité de Folklore champenois, Comité de Folklore artésien, Cercle folklorique de Metz, Groupe audois d'Etudes folkloriques, Société du Folklore lorrain de langue allemande et Comité régional de Folklore de Mâcon.

Sans parler de la remarquable revue mensuelle, **Folklore Aude** qui m'ouvre aujourd'hui ses colonnes, signalons que le Cercle Folklorique de Metz, la Société du Folklore lorrain de langue allemande, le Comité de Folklore champenois font paraître des bulletins périodiques ou des annuaires de grande importance, tandis que le Comité régional de Folklore de Mâcon a recours à l'hospitalité de l'organe de l'Académie de Mâcon pour publier les comptes rendus de ses belles enquêtes.

D'autre part, il est question d'instituer des Comités régionaux dans le Nivernais, le Lyonnais, le Bourbonnais, le Velay, le Jura, la Haute-Bretagne.

Outre ces divers organismes affiliés à la Société de Folklore, il existe en Alsace, en Bretagne, en Auvergne, en Limousin (Société d'ethnographie populaire), en Provence, et dans bien d'autres régions des Sociétés et comités qui s'occupent plus ou moins

de folklore scientifique et dont le recensement nous entraînerait trop loin : les uns et les autres apportent à la science folklorique une contribution des plus précieuses, qui se marque par la parution de nombreuses monographies dans les revues savantes des Départements.

3. — METHODES DE COLLABORATION.

Comment instituer une collaboration entre tant d'organismes nationaux et régionaux, coordonner le travail tout en laissant à chacun une légitime liberté ? La Commission Nationale des Arts et Traditions populaires, collectivité réunissant dans son sein les plus hautes autorités de la science folklorique et des sciences connexes, s'attachera à cette tâche difficile autant que nécessaire.

Un régime différent s'appliquera aux enquêtes nationales et aux enquêtes régionales.

a) — Enquêtes Nationales.

Les enquêtes nationales seront principalement celles dont les matériaux serviront de base à l'Atlas folklorique de France, préparé par le Musée National des Arts et Traditions Populaires, sous les auspices de la Commission Nationale des Arts et Traditions Populaires.

Ces enquêtes, dont le programme d'ensemble sera réglé pour plusieurs années par la Commission Nationale des Arts et Traditions Populaires, donneront lieu à des questionnaires qui seront adressés au plus grand nombre possible de correspondants. Les Commissions Départementales des Arts et Traditions Populaires dépendant de la Commission Nationale des Arts et Traditions Populaires et ci-dessus mentionnées seront l'organisme le plus qualifié pour assurer la diffusion des questionnaires dans le département et leur retour à la Commission Nationale. Elles auront recours, à cet effet, non seulement aux correspondants propres à la Commission Nationale, mais aussi aux organismes régionaux domiciliés dans le Département.

Les matériaux de ces enquêtes nationales seront conservés, comme le prévoit le règlement, par le Musée des Arts et Traditions populaires, où ils pourront être librement consultés par les chercheurs. En outre et dans les cas de nécessité, pour faciliter leur étude sur place par les organismes régionaux, ces matériaux pourront être communiqués pour des périodes limitées aux archives Départementales du Département intéressé.

Ainsi vont être entreprises des enquêtes sur le Calendrier traditionnel, le droit populaire, l'outillage rural, les jeux d'enfants et divers artisanats.

b) — Enquêtes Régionales.

Les enquêtes régionales ont déjà donné lieu à des travaux modèles, parmi lesquels je citerais ceux qu'ont dirigés des savants comme M. A. Jeanton (Maconnais); le Dr de Westphalen (Metz) et M. André Varagnac, du temps qu'il séjournait en Champagne; M. Riff (Alsace); M. Fernand Benoit (Provence). Que d'autres me pardonnent de ne pas citer des travaux aux-

quels nous attachons une même importance : je dois interrompre cette énumération, sans néanmoins omettre de rendre hommage à l'œuvre déjà accomplie par le jeune Comité de Folklore de l'Aude.

Une telle activité, engendrée par des besoins régionaux et si nécessaires à la science, ne saurait être réglementée à distance. Souhaitons vivement qu'elle devienne plus grande encore et que les foyers régionaux qui se sont librement assigné un domaine de travail se multiplient et s'intensifient.

La Commission nationale s'intéressera à ces organismes. Ils seront sollicités de faire connaître à l'avance leurs plans d'enquêtes, afin qu'il en résulte, le cas échéant, une coordination de ces enquêtes avec celles qui auraient été entreprises par ailleurs. Au besoin, si les organismes régionaux le désirent, l'expérience de la Commission leur sera acquise pour la préparation ou l'étude de leurs plans de travaux.

Les rapports entre la Commission Nationale et les organismes régionaux s'établiront ainsi : pour ceux d'entre eux qui auront un siège central à Paris, par ce siège central. Pour les autres, par l'intermédiaire de la Commission Départementale ou, s'ils le préfèrent, directement avec la Commission Nationale.

En cas de nécessité, la Commission Nationale sollicitera des organismes régionaux la communication des matériaux de leurs enquêtes.

CONCLUSION.

Un tel système, on le voit, n'est pas que respectueux des initiatives régionales : il les favorise, puisqu'il tend à en faciliter le développement. La Commission Nationale veillera, d'ailleurs, dans toute la mesure où il lui sera loisible de le faire, à ce que tous les organismes régionaux dont l'action compte, soient largement représentés dans les commissions départementales. Ainsi, les recherches nationales, dirigées par les organismes nationaux assistés des commissions départementales, et les recherches régionales, dirigées par les organismes régionaux reliés ou non à un siège central, se poursuivront en pleine harmonie, pour le plus grand profit de la science folklorique.

Georges-Henri RIVIÈRE

*Conservateur du Département du Musée des Arts
et Traditions Populaires*

*Chef du Secrétariat de la Commission Nationale
des Arts et Traditions Populaires*



LE SENTIMENT RELIGIEUX DANS LE TERMENÈS

L'homme est, par essence, une créature religieuse qui croit en un Être suprême ou en d'autres Puissances invisibles, souvent mal définies dans sa pensée, mais qui jouissent d'un pouvoir de protection ou de malveillance. Ainsi on aura recours à certaines Puissances pour obtenir des faveurs; ou bien on dira une parole, on criera une imprécation : « Qué lé diablé t'emporté ! » — « Qué lé foc dal cel té crémesse ». On fera un geste, une action — « jitta un sort » — pour attirer le mal sur une personne ou sur ses ennemis.

Cette question est trop sérieuse, trop ardue et elle dépasse les bornes et les limites d'une petite enquête locale, pour être traitée avec l'ampleur qu'elle mérite.

Le sentiment religieux des habitants du Termenès se manifestait par des pratiques organisées; ou encore par des prières ou des actes individuels.

A Termes, ce village rendu célèbre par les exploits de ses Seigneurs et par le siège que Simon de Montfort, en 1210, vint mettre devant son château; dans la vallée qui remonte sa rivière, le Sou; avant d'arriver aux gorges pittoresques et sauvages de Coyne-Pont, se trouve une petite chapelle champêtre dédiée à St-André.

Il y avait, autrefois, dans cette chapelle, la statue, grossièrement taillée dans le bois, de St-André. Elle a disparu depuis, sans que personne puisse dire où elle est passée.

Lorsque la sécheresse se faisait trop sentir, les habitants de Termes organisaient une procession à St-André. Ils prenaient la statue et allaient la tremper dans l'eau de la rivière. Puis, toute mouillée et dégouttante, ils la remettaient en place. (1).

La pluie, au dire des gens, tombait aussitôt.

Encore de nos jours, en temps de sécheresse, les gens ont coutume de dire : « Il faudra faire la procession à St-André ». « Nous caldra ana a Sant-Andriù ».

A Vigneveille — Vigneveille c'est le joli petit village, construit dans la vallée de l'Orbieu, que connaissent bien les pé-

(1) Sur les rites d'immersion, voir : Fernand Benoit dans la Revue de Folk-Lore Français et de Folk-Lore Colonial, 1935, p. 184, et 1937, n° 4, Octobre-Décembre, p. 186. — Librairie Larose, 11, rue Victor-Cousin, Paris. V*. — Cités dans « Folklore », tome 1er, 1938, p. 118. — N. D. L. R.

cheurs et les chasseurs. Il est édifié au pied de ce pic de Berlès dont on a dit :

« Si Berlès èro estat aygalès

« Lé Castèl de Termes sario pas déjout ès... »

A Vignevieille donc, on dit, en temps de grosse sécheresse : Il faudra aller en procession à St-Félix.

Une chapelle dédiée à ce saint, démolie depuis la Révolution, ou tombée en ruines faute d'entretien, existait sur le vieux chemin qui conduit de Vignevieille à Termes.

Le tènement de St-Félix existe toujours.

Lairière, petit village du canton de Mouthoumet, était autrefois bâti en amphithéâtre, à flanc de côteau et à mi-côte, à l'endroit même où il se trouve encore. Depuis que la route de Durban à Limoux a été construite et depuis aussi que les villages des Corbières se dépeuplent au profit des gros bourgs et des villes, les habitants ont abandonné petit à petit et laissé s'écrouler les maisons du haut. Ils ont construit leurs habitations en bordure de la route.

Au fond de la vallée qui sépare Lairière du plateau de Lacamp, coule un petit ruisseau : « La bielle », dont une branche vient du Col de la Loubière, l'autre de Lacamp. Là, dans ce val solitaire, où la verdure met une note gaie, fut bâtie, dans le temps jadis, une petite chapelle champêtre de style roman, avec des contreforts extérieurs, St-Romain, « San Roumo ».

N'y avait-il pas au moyen âge ou bien avant la Révolution, installé à proximité de cette chapelle un ermite, envoyé par une des Abbayes de la région ?... Nous savons que Lairière appartenait à l'Abbaye de Lagrasse.

La chapelle était très fréquentée autrefois et on venait de loin y apporter les enfants qui ne parlaient pas. C'était rare qu'ils s'en retournassent chez eux sans avoir recouvré l'usage de la parole; mais... il fallait faire le pèlerinage et accomplir le vœu formulé chez soi avant de partir.

On raconte qu'un jour, un homme accompagné de son fils muet, âgé de 9 ans, descendait du col de la Loubière, se rendant à St-Romain. A un tournant du chemin, les deux piétons aperçurent la chapelle, dans le fond de la vallée. L'enfant la montrant à son père, lui dit : « C'est là-bas que nous allons ? ». — « Oui, répondit le père, mais puisque tu parles, nous n'avons pas besoin d'y arriver ». Ils s'en retournèrent et l'enfant ne parla plus de sa vie; il était redevenu muet.

Mais à côté de ces dévotions qui n'ont d'autre but que d'implorer la clémence de Dieu par l'intercession de ses saints — il est curieux de constater que presque toutes les communes du Termenès avaient un saint de prédilection, auquel on avait élevé une chapelle champêtre qui existe encore ou qui a disparu : Termes a St-André; Vignevieille avait St-Félix; Lairière a St-Romain; Bouisse, St-Pançrace (San Brancai); Mouthoumet, Ste-Anne; Villerouge-Termenès, St-Martin, qui existe; Ste-Colombe qui a disparu; Davejean, Ste-Madeleine qui n'existe plus,

mais dont le tènement a conservé le nom... etc...; nous trouvons les prières particulières, d'une extrême simplicité, naïves même, comme celle que je tiens d'une femme de 62 ans, originaire de Laroque-de-Fa, mais habitant Termes, depuis son mariage, « la Barbéto de Dius » (1).

Les bonnes gens n'oubliaient pas les morts. Chaque fois qu'ils passaient devant une croix, ils se signaient et disaient :

« *Les Chrétiens qui passent devant la sainte Croix,
Peut-être ce sera pour la dernière fois,
Qu'ils prient Dieu pour les trépassés* ».

Le vieillard, 85 ans, qui m'a donné cette formule, m'a fait remarquer qu'il disait cette prière chaque fois qu'il passait devant une croix, mais... qu'il supprimait « Peut-être ce sera pour la dernière fois » de peur que le Bon Dieu le prenne au mot et le fasse mourir subitement. Mourir ?... oui, ajoutait-il, mais le plus tard possible.

Ils avaient des prières pour toutes sortes de besoins et ils les récitaient avec une grande foi et une grande confiance en cette parole de N. S. Jésus-Christ : « Tout ce que vous demanderez à mon Père, en mon nom, il vous l'accordera ».

Lorsque l'orage menaçait, que le tonnerre grondait et que les éclairs brillaient « qué fasion barbarilhos as els », on récitait cette prière qui avait pour fin d'écarter les orages de grêle :

« *La Santo Bierjo, de boun mati, s'es lèbado de joust un
« aùbrespic : s'es assiétado; de sa ma dreito s'es sinhado; de
« soun ped dreit s'es caüssado. Aqui, soun bel pel se penche-
« nabo.*

« *A bistis passa très liouns, a modo de balouns, qué pourta-
« boun très péiros malos per coumbatire lé país.*

« *Elo a jittat un ta bel crid que soun fil Jésu d'al Cèl l'a aùsit.
« — Dé qu'abets, ma dibino Mèro, d'abé jittat un ta bel crid ?...
« — Oh ! moun Fil, moun Fil, éi bist passa très liouns, a modo
« dé balouns, que pourtaboun très péiros malos per coumbatire
« le país. Coundésici-lès dins terro déserto qu'i ajé pas ni poul
« que canté, ni fédo que bélé, ni fenno qu'enfanté, ni cap
« d'home que posqué perdré cap de goutto de soun sanc ».*

Mais l'homme a d'autres besoins que celui de s'entretenir avec Dieu ou avec ses Saints. Si l'homme vit aussi de toute parole sortie de la bouche de Dieu, il a des besoins naturels « Primun vivere ». L'homme vit d'abord de pain. Et c'est pourquoi il doit s'occuper du matériel, tout en ne négligeant pas le spirituel.

Dans la Haute-Corbière, il était rare que chaque famille n'eût pas un troupeau ou du moins quelques bêtes : brebis ou chèvres. La vie était rude dans ces parages et il fallait veiller à la bonne santé de ces animaux domestiques qui procuraient : la laine, le

(1) En raison des nombreuses versions de cette prière, elle a été détachée du texte de l'article de notre délégué, pour faire l'objet d'une étude comparée dans le prochain numéro de *Folklore*. — (N. D. L. R.)

lait, les agneaux et les chevreaux. La moindre perte était ressentie par toute la famille. On veillait donc, avec un soin jaloux, à la reproduction de ce mince ou gros cheptel

Les vétérinaires n'étaient pas connus. On consultait parfois l' « Endébinaïré » lorsque le cas était grave. La plupart du temps, on s'en tenait aux remèdes empiriques

* Les habitants de la Haute-Corbière, du Termenès en particulier, avaient l'habitude, à la Noël, de donner, de faire bénir et distribuer un pain, pendant la messe de minuit. Pain ordinaire, car on ne connaissait pas les raffinements de la pâtisserie actuelle ; on pétrissait dans toutes les familles et chaque maison avait son four.

Le pain ainsi distribué n'était pas consommé : on le conservait précieusement dans l'armoire. Si, dans le courant de l'année, une brebis, une chèvre ne pouvait pas mettre bas ou avait des difficultés pour cela faire, « las fédos qué poudion pas anielha », le berger « lé pastré » lui faisait manger un morceau de ce pain béni « Pa senhat » qui, à leur dire, avait le don de délivrer les bêtes en mal d'accouchement.

Ce pain se gardait indéfiniment. On en trouve encore dans les tiroirs des armoires ou des commodes.

Même de nos jours, on use d'autres pratiques concernant les hommes eux-mêmes.

Il y a des gens qui ont un « secret » pour arrêter le mal ou pour guérir les maladies diverses — donc, les guérisseurs à nom ronflant de certaines villes ne sont en quelque sorte que des initiés qui ont su profiter de la crédulité humaine.

Il y a des « secrets » pour toutes sortes de maux : entorses, piqûres, hémorragies du nez (épistaxis); érysipèles, brûlures, fièvres, etc...

Ces « secrets » consistent, la plupart du temps, en des signes de croix sur la partie malade, accompagnés de la récitation à voix basse de la formule de prière qui est l'essence du « secret ».

Tel autre, pour chasser les fièvres, prend un certain nombre de petites pierres qu'il jette derrière lui, par dessus son épaule, sans regarder où elles tombent, tandis qu'il prononce la formule rituelle.

Il est rare que la même personne possède plusieurs « secrets ». C'est la division du travail, chacun a sa spécialité.

Ces « secrets » se transmettent oralement de génération en génération. Il ne faut pas essayer de vouloir capter la confiance de l'opérateur. Il n'y a rien à faire... parce que, lorsque le « secret » est connu de plusieurs à la fois, dans le même village, il perd son efficacité.

Abbé L. ASTRUC,

Délégué pour Termes et Vigneveille.

Notes de toponymie audoise

L'aire de **cariu, caria** "pierre"

L'existence d'un radical pré-indo-européen **Karr**, — **garr** — « pierre » est généralement reconnue par les linguistes et les toponymistes (1). Le basque **Harri** (primitivement **Karri**) « pierre », d'après Bosc i Gimpera dans son magistral ouvrage « Etnologia de la péninsula ibèrica », serait un terme de la langue du peuple pyrénéen, ancêtre des basques actuels, qui occupait les Pyrénées, la Gascogne, la Catalogne, le Languedoc et la Provence pendant la période énéolithique. Les Cerdans ou Cérétans et les Elysiques de Narbonne auraient été des tribus de ce peuple (2).

A. Dauzat considère **car** comme un mot gaulois emprunté probablement à une langue pré-celtique (3). Il a été latinisé sous les deux formes **cariu, caria**. Cependant les radicaux à **r** redoublé **carr** — **garr** — persistent dans la région gasconne : **garro, garrado** « pré en forte pente », **garrén, garroc, garrot, carric, carroc** « rocher » (4). Le parler audois du Lauragais possède : **carràs**, « motte de terre », **escarrassà** « émotter ». Il faut noter le parallélisme de l'évolution sémantique : **carr**, — **carràs, escarrassà** et **tur** — « rocher », **turro** « motte de terre », **esturrassà** « émotter ». On signale d'autres dérivés possibles de ce radical : **carsa, carna** (5), **carla** (6) en Italie et en Catalogne.

Quoiqu'il en soit, les formes latinisées **cariu, caria** semblent être à la base des toponymes occitans et français; on les retrouve en Auvergne (**cheire**, coulée de lave) et jusqu'en Luxembourg (7). **Cariu** a abouti phonétiquement à **quer** en catalan, en gascon et en languedocien archaïque, **quier** en languedocien plus moderne; **Caria** à **quera, quiera**. Les toponymes audois sont en **quier**, altéré parfois en **car**, — **quer**, — **quir** — quand, par composition ou dérivation, ce radical perd son accent tonique. Les parlers locaux ont gardé **quier**, comme mot vivant, jusqu'à une époque récente. Le troubadour Raimond de Miraval, originaire du Cabardès, l'a employé dans sa chanson : « Qui bona chanso cossira » :

« *Ans combat ab quiers de cera*

« *bastimens de peira dura.*

(Mais elle combat avec des pierres de cire
bâtiments de pierre dure).

P. Andraud traduit fautivement **quiers** par traits (8). Ajoutons que le gascon du Couserans (Ariège) conserve **quer** (9) et qu'en catalan moderne il en est de même.

L'abondance des toponymes en **quier** dans les régions pyrénéennes de la Gascogne, de la Catalogne et du Languedoc et la persistance de ce terme dans les parlers actuels portent à croire

que son centre d'expansion est pyrénéen et son origine ibéro-basque.

Il nous a semblé intéressant d'étudier l'aire du mot **quier** dans notre département d'après les renseignements fournis par le « Dictionnaire topographique » du chanoine Sabarthès. (a) Voici l'énumération des communes où nous l'avons relevé, soit dans le passé, soit dans le présent, avec la mention des localités. lieux dits, montagnes qu'il a servi à désigner. Le premier numéro qui suit le nom de la commune se réfère au canton, le second à la commune elle-même. Il sera ainsi facile de souligner ce numéro sur la carte jointe à ces notes pour avoir une idée très claire de la répartition de notre toponyme. Il est certain qu'on pourrait en découvrir d'autres traces (10), mais, croyons-nous, sans modifier sensiblement les résultats de cette étude.

ALBAS, 123-6. — **Quirigou (Sarrat de)**, montagne, Cnes d'Albas et Jonquières. Diminutif de **quier**. — **Roc-das-Quiès (Le)**, montagne.

AUNAT, 28-19. — **Quier-d'Emportes (Le)**, Montagne entre Aunat et Joucou. Il faut rectifier en **quier-d'en Portes**.

AXAT, 21-21. — **Quirinal**, montagne, à la limite d'Axat et de Sainte-Colombe-sur-Guette. Peut-être **Cariu alta**.

BELCAIRE, 28-28. — **Quiras**, triage de la forêt domaniale de la Plaine. Dérivé augmentatif.

BELFORT, 28-31. — **Carsouil (Roc de)**, montagne entre Belfort, Belvis et Joucou.

BELVIS, 28-36. — **Quirhaut (Picoulet de)**, montagne, 1292 m., aux confins des Cnes de Belvis, Coudons et Quirbajou.

BRENAC, 302-50. — **Quiervieil (Roc de)**, montagne à la limite des Cnes de Brenac, de Fa et de Quillan. — **Al roc de Quierviel**, 1594 (Arch. Aude, c., rech. Dioc. d'Alet, f. 194).

BUGARACH, 102-55. — **Malet**, ferme. — **Querium de Malet**, 1232 (Hist. Lang., VIII, p. 295). Ancienne localité dépendant de Bugarach.

CABRESPINE, 284-56. — **Quière (La)**, ferme. — **Quierigut**, alias **Quiergut**, ferme. Formé sur **Cariu acutu**. Comparer **Querigut** (Ariège).

CAMPAGNA-DE-SAULT, 28-62. — **Quien-Rouch (Le)**, lieu dit. **Rouch** du latin **rubeu**, rouge. C'est la forme du vieil occitan et du catalan **roch**, **rog**, **roig**.

CARCASSONNE, 69-69. — **Montquier**, ferme avec terroir de Villalbe — **Terminium de Montecoro**, 1297 (Arch. Aude, G. 76).

CASTANS, 284-75. — **Quierbouton (Le)**, lieu dit, Cnes de Castans et Cabrespine. — **Bouton**, nom d'homme ou bouton.

CHALABRE, 90-90. — **Quercorb** (Château de), ce château, situé dans le voisinage de Chalabre, était le chef-lieu du pays féodal de Quercorbès sur la rive droite de l'Hers.

Le Dict. top. cite les formes suivantes : **Cairocurbum**, 1002. — **Querocurbo**, 1010. — **Keircorb**, 1095. — **Chercorp**, 1180. **Quiercorb**. Comparer avec **Roquecourbe**.

(a) Dictionnaire Topographique du Département de l'Aude, par l'abbé Sabarthès, Paris, Imp. Nat., 1912.

— **Quirinaut**, montagne et ruisseau, Cnes de Chalabre et Sonnac. Nom de ferme dans cette dernière Commune.

COUNOZOULS, 21-103. — **Quière (La)**, lieu dit.

CUCUGNAN, 400-112. — **Quéribus, Querbus** (1355), ancien château féodal ruiné, l'une des places fortes de la sénéchaussée de Carcassonne. — **Quéribus** désigne aussi une ferme de la même commune.

DURBAN, 123-123. — **Quière (La)**, lieu dit. — **La Queire**, 1663. (Compoix, p. 36).

ESCOULOUBRE, 21-126. — **Crépy**, lieu dit. — **Quierpy**, XVIII^e s. (Arch. Aude, E. 22, pl. 4). — **Py**, pin. — **Quiermont (Le)**, lieu dit XVII^e s. (Arch. Aude, E. 22, pl. 6). Comparer avec **Montquier**, Cne de Fanjeaux.

FANJEAUX, 135-135. — **Montquier**, faubourg du village. — **Barrium de Monte Corio**, 1317 (Arch. Aude H. 327). — **Adcostan de Montquier**, 1324 (ibid.). — **Al barri de Montcuier** 1398 (ibid.). — **Montquier** a été interprété **Montcuier**. Comparer avec **Quiermont**, Cne d'Escouloubre.

FÉLINES, 258-136. — **Quier-de-Goutte (Le)**, montagne, Cnes de Félines, de Palairac et de Villeroque. — **Roque de Quier de Gurta**, 1538 (Arch. Aude, H. 63). — **Quier-Mosse (Le)**, lieu dit. — **Alha roca de Quyer-Mosso**, 1538 (Arch. Aude, c. rech. dioc. Narb.). — **La roque de Quièromosse**, 1538. (ibid. H. 64).

FOURTOU, 102-154. — **Quierigut (Roc de)**, montagne. — **Al roc de Quierigut**, 1733-1777. (Compoix p. 7).

GAJA-LA-SELVE, 135-157. — **Leude (La)**, anc. péage sur la Vixiège. — **La garenne de Querium en Lauraguais**, 1340. (Hist. Laug. IX, col. 544, note).

GINOLES, 302-164. — **Quière (La)**, lieu dit.

JOUCOU, 28-176. — **Quier-Sarrazi (Le)**, lieu dit à la limite Nord de la Cne. — **Rupes ou Cher Sarrazi**, IX^e s. 1744 (Arch. Cne Belvis). — **Quer Sarrazi**, IX^e s. (copie mod. Arch. Cne d'Aunat).

LAGRASSE, 184-184. — **Malepeyre (La)**, sommet de la montagne d'Alaric, à la limite des Cnes de Lagrasse, Montlaur, Comigne et Douzens. — **Ad Malam Petram**, 1260 (Mah. II, 556). — **Ad Quercum** (corr. **Querium**) **de Malapeyra**, 1331 (ibid. II, 563).

LANET, 258-186. — **Quier-Rouch (Le)**, lieu dit aux confins des Cnes de Lanet, Mouthoumet et Salza. — **Rouch** du latin **rubeu**, rouge.

LASTOURS, 220-192. — **Quiertigneux**, l'une des tours de Cabaret. — **Quiertinhos**, 1277 (Arch. Aude, B. 1219). — **Tinhos**, teigneux, dénudé; comparer avec **Puegtinhos** et **Rocatinhosa** (Dict. topog. de l'Aude).

LAVALETTE, 252-197. — **Lasserre**, ferme. — **La Serre de Monquier...** *métairie dilte de Fabre*, XVIII^e siècle (Arch. Aude, E. 19, pl. 22).

LEUC, 69-199. — **Alquier**, lieu dit. Il faut probablement corriger : **al Quier**. (Mahul. Cartulaire) (a).

(a) **MAHUL**. Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse et arrondissement de Carcassonne. (Paris, Didron et Dumoulin, 1867). Vol. V.

LIMOUSIS, 98-203. — **Quiër-Rouch (Le)**, lieu dit (Cadastré).
MAGRIE, 204-209. — **Peyralbe**, anc. fief de l'ordre de Malte.
— **Ad Rocam Albam**, 1082 (Hist. Lang., v. p. 352). — **Ad Pe-**
tram Albam, 1263. (Arch. Hte-Gne, Malte, Magrie, IV. 36). —
A Quiar blanc, 1334; *ibid.*, XII-7).

MARSA, 302-217. — **Quirhaut**, localité disparue, aujourd'hui
lieu dit, Cne de Marsa, Sect. B, et Cne de Quirbajou, sect. B. —
Locus de Querio Alto, XIII^e s. (Viguerie, II, 172).

MAS-CABARDÈS, 220-220. — **Quier (Le)**, lieu dit, 1763;
(Arch. de l'Aude, E. 28).

MAZUBY, 28-227. — **Quirballa** ou **Quirbella**, montagne. Cnes
de Mazuby et Carupagna-de-Sault. Peut-être **Belan**, nom d'hom-
me; comparer avec **Podium Bellani** (Cne de Bram).

MIRAVAL-CABARDÈS, 220-230. — **Quier-Rouch (Le)**, lieu
dit, aux confins des Cnes de Mireval, du Mas et des Ilhes. —
Al Quier Rocht, XV^e s. (Arch. Aude, E. Codulaire de Mir.-Cab.)

MOUTHOMET, 258-258. — **Quier (Le)**, lieu dit au contact de
la Cne de Salza. — **Al Quyer**, 1538 (Arch. Aude, C. recherches
Dioc. Narb.).

NIORT, 28-263. — **Quiercorb (Le)**, lieu dit. — **A Quier Courb**
1594. (Arch. Aude, C. rech. du Dioc. d'Alet, f. 153).

PADERN, 400-267. — **Quierné (Le)**, lieu dit. — **Al Quierné**,
1734 (Compoix). — **Quierné**, roche noire, vieil occitan **ner** ou
nier, du latin **nigru**.

PRADELLES-CABARDÈS, 220-296. — **Quies (Les)**, lieu dit
aux confins de Castans et de Pradelles-C. — **Ad collem del**
Quiers, 1341; Mabillon, IV-52). — **As Quiès** (vulgaire).

LAPRADELLE-PUILAURENS, 21-188. — **Roc-de-l'Alquière**
(Le), montagne au contact de Puilaurens, Caudiès et St-Paul-de-
Fenuillet. Sabarthès corrige en **Roc-de-la-Quière**.

— **Quier-de-la-Gardiolle (Le)**, lieu dit. — **Al Quié de la**
Gardiolle, 1594 (Arch. Aude, C. rech. dioc. Alet, f. 110).

QUIRBAJOU, 302-304. Commune du canton de Quillan. —
Locus de Querio bajone, XIII^e s. (Viguerie, II, 172). Comparer
avec **Montbajon**, **Bajon**, nom d'homme germanique.

RIBAUTE, 184-310. — **Quiercorb (Le)**, lieu dit. **Lo Quar**
Corb, 1355 (Doat. 67, f. 331). — **Al quye corp**, 1538 (Arch. Aude,
C. rech. Dioc. Narb.)

ROQUEFÈRE, 220-318. — **Capserviès**, hameau. — **Querium**
Serverium, 1233, Mabillon, III, 124). — **Quierservier** 1376-1587
(Bibl. Carc. ms. 9551, f. 87). — **Cuc Serviès**, 1589 (*ibid.* f. 136).
— **Cut Serviès** (cadastré). Dans ce toponyme, **Cuc**, sommet de
montagne, s'est substitué à **Quier**.

ROQUEFEUIL, 28-319 — **Quiriniès**, montagne. **Al pech de**
Quiriniès, 1594 (Arch. Aude, c. rech. dioc. Narb.). — **Quiriniès**
(cadastré). Peut-être formé sur **caru nigru**.

ROQUEFORT-DE-SAULT, 21-320. — **Carruby**, massif mon-
tagneux entre Roquefort-de-Sault et Sainte-Colombe-sur-Guette.

(b) **VIGUERIE** (Pierre). — Annales ou Histoire ecclésiastique et civile
de la ville et diocèse de Carcassonne. Tome Ier. (Polère, éd. Carcassonne,
1805, in-4).

Dans la toponymie catalane, on a **Corrubi (querrubi)** étudié par W. Meyer-Lübka. Els noms de lloc en el domini de la diocesi d'Urgell (Butlleü de dialectologia Catalana, XI, 1-32). Formé sur **Cariu Rubeu**, rocher rouge.

ROUFFIAC-D'AUDE, 252-324. — **Ker (Al camp del)**, lieu dit (cadastre). — C'est sur le plateau de ce nom qu'on a découvert un grand nombre de monnaies ibériques. (Renseignements fournis par le chan. Sabarthés et M. R. Nelli).

SAINTE-COLOMBE-SUR-GUETTE, 21-353. — **Hermals**, pic (1225 m.). Probablement **Querios Malos**.

SAINT-MARTIN-DES-COURS, **Canèle (La)** l. d. — **Rupes sive quier de la Canela** 1395 (Arch. de l'Aude, E. plans et bodulaire).

SAINT-MARTIN-DES-PUITS, 184-372. — **Quière (La)**, lieu dit.

SAINT-POLYCARPE, 362-382. — **Quéribus** ou **Tournals**, lieu dit.

SALSIGNE, 220-335. — **Quiercourby (Le)**, lieu dit. — **A Quier Courby**, 1611 (Arch. Aude, E. reconn. f. 41). Formé sur **Cariu corvinu**, comparer avec **Roc Courbatiè**, rocher des corbeaux.

— **Quier-Fenier (Le)**, lieu dit, 1608, Arch. Aude, E. reconn. f. 57). Comparer avec **Montfegnè**, **fegnè** ou **fenier** du latin **fenariu**, qui produit du foin.

VILLEGAILHENC, 98-424. — **Quiès (Les)**, lieu dit. — **Als Quiers**, 1380. (Mabillon, II, 102).

VILLENEUVE-MINERVOIS, 284-432. — **Quier-Marty (Le)**, lieu dit, 1759 (Arch. Aude, E. 42, pl. 15. — **Quelmarty** (cadastre).

On peut constater que l'aire catalane et ariégeoise se prolonge sur tout le Sud du département (Fenouillèdes, Termenès, Saul), qu'elle atteint, par le Quercorbès, le canton de Fanjeaux et que par la vallée de l'Aude elle remonte jusqu'à la Montagne-Noire où elle couvre le Cabardès. Son absence à peu près totale dans le Narbonnais, dans la région orientale et occidentale du Carcassès et dans le Lauragais pose un problème que nous ne sommes pas en état de résoudre pour le moment.

L. ALIBERT.

1. Giovanni Alessio. **La base preindoeuropea parra**, « **roccia** », dans *Bollettino della Società Filologica Friulana*, anno XIII, p. 85-94.

2. Bosch i Gimpera. **Etnologia de la Péninsula Ibérica**, p. 141. Barcelone. Editorial Alpha, 1932.

3. A. Dauzat, dans *Revue des Langues Romanes*, t. LXVII, Janvier-Décembre 1934, p. 168.

4. Joan Coromines, dans *Vosc Romanica*, II (1937), p. 157-8.

5. G. Alessio (voir note 1). En Irlandais et Gallois. **carn**, amas de pierres (G. Dottin, *La Langue gauloise*, p. 242).

6. P. Vidal. **Un faux chemin de Charlemagne en Roussillon**. *Annales du Midi*, t. XL, p. 271-3.

7. A. Dauzat, dans *Revue des Langues Romanes*, t. LXVI, p. 387.

8. P. Andraud. **La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval**, p. 206.

9. « **Abèts bist en passant per Durban, cap al Mas d'Azil, sus un grand quèr, las ruïnos d'un bièlh castèl** ». Almanac de l'Ariège, 1901, p. 25.

10. Nous engageons les lecteurs de Folklore à nous communiquer les toponymes anciens ou modernes qui ne figurent pas dans notre relevé.

La Carte Folklorique de l'Aude

Dès la formation du Groupe Audois d'Etudes Folkloriques, il a été question d'établir une carte de notre département destinée à noter les renseignements recueillis par nos délégués. Il est, je crois, superflu d'insister sur l'utilité et la commodité d'un pareil instrument de travail; la méthode cartographique a fait ses preuves aussi bien dans les études folkloriques que dans les études linguistiques, si étroitement unies. Ces dernières, en particulier, ont fait d'immenses progrès et ont vu s'ouvrir de nouveaux horizons depuis la publication du monumental Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont.

Le repérage cartographique d'un fait linguistique ou folklorique est plus riche d'enseignements que l'article le mieux documenté. On saisit d'un coup d'œil d'où est venu le fait étudié, son mode de cheminement, son aire de dispersion. On se rend compte du rôle joué par les barrières géographiques, on découvre les courants humains qui ont amené des mots, des idées et des usages qui ont modifié le milieu que l'on étudie.

Nous sommes certains que cette méthode appliquée à notre département donnera des résultats d'un haut intérêt. Traversé par les grands courants qui vont du Rhône à la Garonne, de la Catalogne vers le Rhône et la Garonne par le littoral narbonnais et par la haute vallée de l'Aude, notre pays a subi de multiples influences que les relevés cartographiques pourront mettre en lumière.

La carte folklorique de l'Aude devait répondre à diverses conditions : prix de revient minime afin de pouvoir être largement distribuée à nos délégués, format réduit et maniable, clarté et facilité de reproduction en vue d'illustrer nos publications. Nous n'avons pas jugé que le projet de carte élaboré par la Commission Nationale des Arts et Traditions Populaires près le Ministère de l'Education Nationale réponde à nos besoins. Il est d'ailleurs probable qu'il faudra attendre encore longtemps avant de pouvoir l'utiliser. D'autre part, la carte départementale d'attente que cette Commission recommande, ne nous paraît guère plus pratique : échelle à 1/400.000, réseau hydrographique, ferré et routier, limites administratives, noms des communes, carroyage. Les cartes de ce genre, qu'on trouve dans le commerce, sont chères, encombrantes et impossibles à reproduire. Il nous a semblé plus simple d'adopter le système de l'Atlas Linguistique en le modifiant quelque peu.

Notre matériel comprend :

1° Un répertoire alphabétique des communes de l'Aude, dans

lequel chaque nom est accompagné de deux numéros, le premier se réfère au canton, le second à la commune elle-même. Ex : **Aigues-Vives**, 284-1; 284 = Peyriac-Minervois, 1 = Aigues-Vives; **Bram**, 135-49; 135 = Fanjeaux, 49 = Bram.

2° Une carte comprenant les limites du département, des arrondissements et des cantons. Les communes sont représentées par leur numéro d'ordre dans le répertoire alphabétique. Pour plus de clarté, les cantons sont écrits en chiffres plus gros que les communes, le chef-lieu du département est souligné de deux traits, les chefs-lieux d'arrondissement d'un seul.

Pour chercher une commune dans la carte, il suffit de se reporter au répertoire et de noter le N° du canton (gros chiffres) et celui de la commune (petits chiffres). Inversement pour trouver le nom d'une commune en partant de la carte, il n'y a qu'à consulter le répertoire numérique. Ces diverses recherches sont plus faciles que dans une carte ordinaire.

Nous avons ajouté à cette carte les régions limitrophes de notre département qui nous ont paru faire légitimement partie de notre champ d'études : dans les Pyrénées-Orientales, le pays de Fenouillèdes; dans l'Ariège, le Donnezan; dans le Tarn, la région de Dourgne; dans la Haute-Garonne, le pays de Revel; enfin dans l'Hérault, une partie du Minervois et du Narbonnais. Les communes de chacun de ces départements ont été pourvues d'une numérotation indépendante avec la première lettre de leur département respectif. Ex : **Revel**, 3 G; **Quérigut**, 6 A; **Latour-de-France**, 11 P; **Capestang**, 8 H.

Pour noter un fait folklorique ou linguistique sur la carte, on peut employer divers procédés. Pour marquer des points isolés, on souligne le N° d'un trait de couleur. Si l'on réunit plusieurs faits sur la même carte, on multiplie les couleurs selon le nombre de faits à noter. Pour marquer une aire continue, on peut en tracer les limites extrêmes à l'aide d'un trait ou colorer toute l'aire d'une teinte plate. A la rigueur, on procéderait par hachures.

Notre carte qui est un outil schématique de travail n'exclut pas l'emploi des cartes recommandées par la Commission ou des cartes physiques complètes. Elles restent indispensables pour l'étude de l'influence des voies de communication et de la structure du sol. Pour notre Musée, il sera même utile de se servir de ces cartes ou de celles du Service géographique de l'Armée. A une échelle plus grande, elles se prêteront à mettre en valeur les résultats de nos recherches et, chose non négligeable, elles auront un aspect plus décoratif et plus spectaculaire.

En terminant cette note nous avons le plaisir de dire que cette carte a été dressée avec le plus grand soin par M. Charles Prince, d'après nos indications. Qu'il veuille trouver ici l'expression de la reconnaissance de tout notre Groupe.

L. ALIBERT.



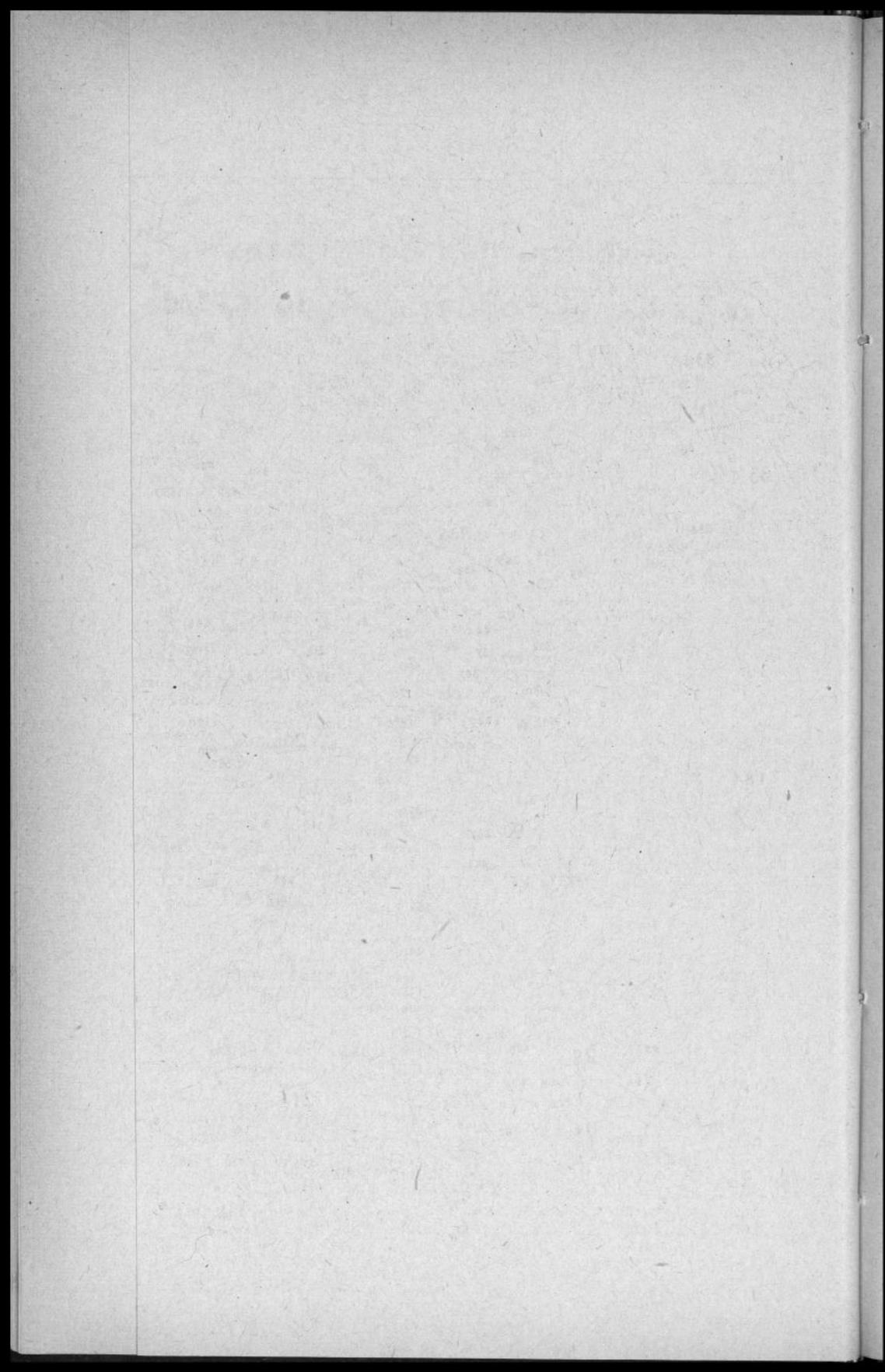


Tableau des Références à la Carte Folklorique de l'Aude

dressé par les soins
du Groupe Audois d'Études Folkloriques

284	1	Aigues-Vives	68	42	Blomac
76 ^N	2	Airoux	68	43	Bouilhonnac
204	3	Ajac	258	44	Bouisse
4	4	ALAIGNE	204	45	Bourière
252	5	Alairac	204	46	Bourigeole
123	6	Albas	21	47	Bousquet (Le)
258	7	Albières	201	48	Boutenac
204	8	Alet	135	49	Bram
9	9	ALZONNE	302	50	Brenac
102	10	Antugnac	4	51	Brézilhac
9	11	Aragon	330	52	Brousses-Villaret
163	12	Argeliers	4	53	Brugairolles
201	13	Arzens	76 ^N	54	Brunels (Les)
105	14	Armissan	102	55	Bugarach
102	15	Arques	284	56	Cabrespine
184	16	Arquettes	33	57	Cahuzac
21	17	Artigues	4	58	Cailhau
252	18	Arzens	4	59	Cailhavel
28	19	Aunat	21	60	Cailla
258	20	Auriac	4	61	Cambieure
21	21	AXAT	28	62	Campagna-de-Sault
284	22	Azille	302	63	Campagne-sur-Aude
68	23	Badens	201	64	Camplong
260	24	Bages	102	65	Camps
98	25	Bagnoles	28	66	Camurac
334	26	Baraigne	260	67	Canet
68	27	Barbaira	68	68	CAPENDU
28	28	BELCAIRE	69	69	CARCASSONNE
362	29	Belcastel-et-Buc	76 ^N	70	Carlipa
334	30	Belflou	123	71	Cascastel
28	31	Belfort	135	72	Cassaigne (La)
4	32	Bellegarde	102	73	Cassaignes
33	33	BELPECH	76 ^N	74	Cassés (Les)
4	34	Belvèze	284	75	Castans
302	35	Belvianes-Cavirac	76	76	CASTELNAUDARY
28	36	Belvis-et-Lamalayrède	201	77	Castelnau-d'Aude
69	37	Berriac	204	78	Castelreng
21	38	Bessède-de-Sault	220	79	Caudebronde
204	39	Bezole (La)	90	80	Caudeval
260	40	Bizanet	284	81	Caunes-Minervois
163	41	Bize	184	82	Caunette-en-Val

362	83	Caunette-sur-Lauquet	342	142	Feuilla
9	84	Caux-et-Sauzens	342	143	Fitou
69	85	Cavanac	105	144	Fleury-d'Aude
135	86	Cazalrenoux	68	145	Floure
69	87	Cazilhac	28	146	Fontanès
76 ^N	88	Cennes-Monestiés	201	147	Fontcouverte
204	89	Cépie	135	148	Fonters-du-Razès
90	90	CHALABRE	330	149	Fontiès-Cabardès
284	91	Citou	68	150	Fontiès-d'Aude
21	92	Clat (Le)	123	151	Fontjoncouse
362	93	Clermont	135	152	Force (La)
68	94	Comigne	220	153	Fournes
28	95	Comus	102	154	Fourtou
102	96	Conilhac-d-I-Montagne	330	155	Fraissé-Cabardès
201	97	Conilhac-du-Plat-Pays	123	156	Fraissé-des-Corbières
98	98	CONQUES-s-ORBIEL	135	157	Gaja-la-Selve
90	99	Corbières	204	158	Gaja-et-Villedieu
302	100	Coudons	28	159	Galinagues
69	101	Couffoulens	362	160	Gardie
102	102	COUIZA	135	161	Generville
21	103	Counozouls	21	162	Gincla
204	104	Cournanel	163	163	GINESTAS
105	105	COURSAN	302	164	Ginoles
90	106	Courtauly	334	165	Gourvieille
4	107	Courtète (La)	4	166	Gramazie
102	108	Coustaussa	302	167	Granès
123	109	Coustouge	362	168	Greffeil
201	110	Cruscades	105	169	Gruissan
192	111	Cubières	90	170	Gueytes-et-Labastide
400	112	Cucugnan	201	171	Homps
334	113	Cumiès	4	172	Hounoux
330	114	Cuxac-Cabardès	220	173	Ilhes (Les)
105	115	Cuxac-d'Aude	76 ^N	174	Issel
258	116	Davejean	123	175	Jonquières
258	117	Dernacueillette	28	176	Joucou
204	118	Digne-d'Amont (La)	76 ^S	177	Labastide-d'Anjou
204	119	Digne-d'Aval (La)	184	178	Labastide-en-Val
4	120	Donazac	220	179	Labastide-Esparbair.
68	121	Douzens	76 ^N	180	Labécède-Lauragais
400	122	Duilhac	330	181	Lacombe
123	123	DURBAN	362	182	Ladern
123	124	Embres-et-Castelmaure	33	183	Lafage
201	125	Escales	184	184	LAGRASSE
21	126	Escouloubre	258	185	Lairière
4	127	Escueillens	258	186	Lanet
302	128	Espéraza	220	187	Laprade
28	129	Espezet	21	188	Lapradelle-Puilaurens
302	130	Fa	258	189	Laroque-de-Fa
201	131	Fabrezan	76 ^N	190	Lasbordes
184	132	Fajac-en-Val	4	191	Lasserre
334	133	Fajac-la-Belenque	220	192	Lastours
28	134	Fajolle (La)	76 ^S	193	Laurabuc
135	135	FANJEAUX	135	194	Laurac
258	136	Félines	4	195	Lauraguel
76 ^N	137	Fendeille	284	196	Laure
4	138	Fenouillet	252	197	Lavalette
201	139	Ferrals-les-Corbières	284	198	Lespinassière
4	140	Ferran	69	199	Leuc
204	141	Festes-et-St André	342	200	Leucate

201	201	LEZIGNAN-CORBIER.	260	260	NARBONNE
4	202	Lignairolles	302	261	Nébias
98	203	Limousis	260	262	Névian
204	204	LIMOUX-SUR-AUDE	28	263	Niort
204	205	Loupia	201	264	Ornaisons
334	206	Louvière (La)	135	265	Orsans
102	207	Luc-sur-Aude	163	266	Ouveillan
201	208	Luc-sur-Orbieu	400	267	Padern
204	209	Magrie	258	268	Palairac
163	210	Mailhac	69	269	Palaja
400	211	Maisons	342	270	Palme (La)
204	212	Malras	163	271	Paraza
98	213	Malves	204	272	Pauligne
4	214	Malviès	334	273	Payra
260	215	Marcorignan	400	274	Paziols
334	216	Marquein	33	275	Pécharic-et-le-Py
302	217	Marsa	33	276	Pech-Luna
68	218	Marseillette	69	277	Pennautier
220	219	Martys (Les)	284	278	Pépieux
220	220	MAS-CABARDES	76 ^s	279	Pexiora
68	221	Mas-des-Cours	90	280	Peyrefite-du-Razès
258	222	Massac	33	281	Peyrefite-sur-l'Hers
76 ^s	223	Mas-Sies-Puelles	76 ⁿ	282	Peyrens
33	224	Mayreville	342	283	Peyriac-de-Mer
184	225	Mayronnes	284	284	PEYRIAC-MINERVOIS
4	226	Mazerolles	102	285	Peyrolles
28	227	Mazuby	9	286	Pèzens
28	228	Mérial	204	287	Pieusse
334	229	Mézerville	33	288	Plaigne
220	230	Miraval-Cabardès	135	289	Plavilla
163	231	Mirepeisset	76 ⁿ	290	Pomarède (La)
76 ^s	232	Mireval-Lauragais	362	291	Pomas
102	233	Missègre	4	292	Pomy
33	234	Molandier	342	293	Port-de-la-Nouvelle
362	235	Molières	342	294	Portel
334	236	Molleville	163	295	Pouzols
334	237	Montauriol	220	296	Pradelles-Cabardès
102	238	Montazels	184	297	Pradelles-en-Val
201	239	Monthrun	252	298	Preixan
252	240	Montclar	76 ⁿ	299	Puginier
76 ^s	241	Montferrand	284	300	Puichéric
21	242	Montfort	90	301	Puivert
400	243	Montgaillard	302	302	QUILLAN
4	244	Montgradail	123	303	Quintillan
4	245	Monthaut	302	304	Quirbajou
68	246	Montirat	260	305	Raissac-d'Aude
90	247	Montjardin	9	306	Raissac-sur-Lampy
258	248	Montjoi	284	307	Redorte (La)
184	249	Montlaur	102	308	Rennes-le-Château
76 ^s	250	Montmaur	102	309	Rennes-les-Bains
9	251	Montolieu	184	310	Ribaute
252	252	MONTREAL-de-l'AUDE	135	311	Ribouisse
260	253	Montredon	76 ^s	312	Ricaud
201	254	Montséret	184	313	Rieux-en-Val
68	255	Monze	284	314	Rieux-Minervois
260	256	Moussan	90	315	Rivel
9	257	Moussoulens	28	316	Rodome
258	258	MOUTHOMET	68	317	Roquecourbe-Minervois
68	259	Moux	220	318	Roquefère

28	319	Roquefeuil	163	378	St-Nazaire-d'Aude
21	320	Roquefort-de-Sault	76 ^N	379	St-Papoul
342	321	Roquefort-d-Corbières	76 ^N	380	St-Paulet
102	322	Roquetaillade	184	381	St-Pierre-des-Champs
163	323	Roubia	362	382	St-Polycarpe
252	324	Rouffiac-d'Aude	33	383	St-Sernin
400	325	Rouffiac-des-Corbières	163	384	Sie-Valière
252	326	Roullens	184	385	Talairan
4	327	Routier	184	386	Taurize
302	328	Rouvenac	258	387	Termes
68	329	Rustiques	102	388	Terroles
330	330	SAISSAC	123	389	Thézan
98	331	Sallèles-Cabardès	220	390	Tourette (La)
163	332	Sallèles-d'Aude	184	391	Tournissan
105	333	Salles-d'Aude	201	392	Tourouzel
334	334	SALLES-sur-l'HERS	204	393	Tourreilles
220	335	Salsigne	220	394	Trassanel
21	336	Salvezines	284	395	Trausse
258	337	Salza	68	396	Trèbes
4	338	Signalens	342	397	Treilles
102	339	Serpent (La)	76 ^N	398	Tréville
102	340	Serres	90	399	Tréziers
184	341	Serviès-en-Val	400	400	TUCHAN
342	342	SIGEAN	102	401	Valmigère
90	343	Sonnac	204	402	Vendémies
102	344	Sougraigne	9	403	Ventenac-Cabardès
76 ^N	345	Souilhanel	163	404	Ventenac-d'Aude
76 ^N	346	Souilhe	204	405	Veraza
258	347	Soulatge	76 ^N	406	Verdun
76 ^N	348	Soupex	362	407	Verzeille
33	349	Saint-Amans	258	408	Vignevieille
201	350	S-André-d-Roquelongue	98	409	Villalier
90	351	St-Benoît	220	410	Villanière
334	352	Ste-Camelle	362	411	Villardebelle
21	353	Ste-Colombe-sur-Guette	220	412	Villardonnel
90	354	Ste-Colombe-sur-l'Hers	184	413	Villar-en-Val
68	355	St-Couat-d'Aude	362	414	Villar-St-Anselme
90	356	St-Couat-du-Razès	98	415	Villarzel-Cabardès
330	357	St-Denis	4	416	Villarzel-du-Razès
9	358	St-Eulalie	135	417	Villasavary
302	359	St-Ferréol	33	418	Villautou
284	360	St-Frichoux	362	419	Villebazy
135	361	St-Gaudéric	260	420	Villedaigne
362	362	St-HILAIRE-d-l'AUDE	68	421	Villedubert
123	363	St-Jean-de-Barrou	362	422	Villefloure
90	364	St-Jean-de-Paracol	90	423	Villefort
302	365	St-Julia-de-Bec	98	424	Villegailhenc
135	366	St-Julien-de-Briola	98	425	Villegly
4	367	St-Just-de-Belengard	204	426	Villelongue
302	368	St-Just-et-le-Bézu	76 ^N	427	Villemagne
123	369	St-Laurent-Cabrerisse	98	428	Villemoustaussou
302	370	St-Louis-et-Parahou	76 ^S	429	Villeneuve-la-Comptal
163	371	St-Marcel	123	430	Villeneuve-les-Corbières
184	372	St-Martin-des-Puits	252	431	Villeneuve-les-Montréal
204	373	St-Martin-d-Villeregtan	284	432	Villeneuve-Minervois
76 ^S	374	St-Martin-Lalande	76 ^S	433	Villepinte
9	375	St-Martin-le-Vieil	258	434	Villerouge
302	376	St-Martin-Lys	123	435	Villesèque-d-Corbières
334	377	St-Michel-de-Lanès	9	436	Villesèque-Lande

- 135 437 Villesiscle
76^N 438 Villespy
184 439 Villetritouls
105 440 Vinassan

ARIÈGE

- 1 A Artigues
2 A Carcanières
3 A Mijanes
4 A Pla (Le)
5 A Pug (Le)
6 A **QUÉRIGUT**
7 A Rouze
8 A Orlu
9 A Montaillou
10 A Prades

HAUTE-GARONNE

- 1 G Montégut
2 G Nogaret
3 G **REVEL**
4 G Roumens
5 G St-Félix-de-Caraman
6 G St-Julia
7 G Vaudreuille

HÉRAULT

- 1 H Agel
2 H Aignes
3 H Aigues-vives
4 H Azillanet
5 H Beaufort
6 H Boisset
7 H Cassagnoles
8 H **CAPESTANG**
9 H Caunette (La)
10 H Cesseroas
11 H Creissan
12 H Cruzy
13 H Félines-d'Hautpoul
14 H Ferrals-les-Montagnes
15 H La Livinière
16 H Minerve
17 H Montels
18 H Moutouliers
19 H Nissan

- 20 H **OLONZAC**
21 H Oupia
22 H Poilhes
23 H Puisserguier
24 H Quarante
25 H Rieussec
26 H Siran
27 H Vélioux
28 H Verreries-de-Moussans

PYRÉNÉES-ORIENTALES

- 1 P Ansignan
2 P Bélesta
3 P Campoussy
4 P Caramany
5 P Cassagnes
6 P Caudiès-de-Fenouillèdes
7 P Felluns
8 P Fenouillet
9 P Fosse
10 P Lansac
11 P **LATOIR-DE-FRANCE**
12 P Lesquerde
13 P Maury
14 P Périllos
15 P Pézilla-de-la-Rivière
16 P Planèzes
17 P Prats-de-Sournia
18 P Prugnanes
19 P Rabouillet
20 P Rasiguères
21 P Saint-Arnac
22 P Saint-Martin
23 P **ST-PAUL-de-FENOUILLET**
24 P **SOURNIA**
25 P Trévillach
26 P Trilla
27 P Vira
28 P Vivier (Le)

TARN

- 1 T Arfons
2 T Belleserre
3 T Cahuzac
4 T Cammazes (Les)
5 T **DOURGNE**
6 T Durfort
7 T Sorèze
8 T St-Amancet

ERRATA. — Dans la Haute-Garonne, 7 G Vaudreuille a été oublié sur la carte. — Dans les Pyrénées-Orientales, 11 P Latour de France aurait dû être marqué en gros chiffres, car il est chef-lieu de canton.

Un Pèlerinage collectif au XVIII^e Siècle

Au gré d'une de mes chasses aux vieux bouquins, j'ai eu l'heureuse fortune de trouver, parmi quelques exemplaires intéressants, un modeste in-8 de 76 pages. L'extrême misère de sa robe faillit me le faire complètement négliger. Mais, si le frontispice, assez maladroitement gravé, en dépit des effrayantes cagoules de pénitents agenouillés aux pieds de Jean-Baptiste accompagné de son agneau, n'avait pas obtenu grâce pour le livre, un nom imprimé sur le titre eût suffi à lui donner une valeur : N.-D. de Garaison (1).

« *Prières pour la Procession que la Confrairie de Messieurs les Pénitents Gris de Toulouse, établie sous l'invocation de St Jean-Baptiste, fera à N.-D. de Garaison le 30 Août 1774. Pour demander à Dieu l'affermissement de la Foi, la conversion des Hérétiques et des Pécheurs, la Perfection de la Confrairie, et qu'il lui plaise de conserver la Personne Sacrée du Roi, et répandre sur celle de Monseigneur l'Archevêque ses bénédictions les plus précieuses* ». — *Videte et interrogate de semitis antiquis, quae sit via bona, et ambulata in ea et inveniatis refrigerium animabus vestris.* — *Jérem. ch. VI v. 16.*

A Toulouse — de l'Imprimerie de M^e J.-H. Guillemette, avocat, vis-à-vis l'église St-Rome — M.DCC.LXXIV (1 vol. in-8, 76 pp.)

Tel est le titre explicite de ce petit ouvrage qui, à travers les suppliques aux prélats intéressés, les mandements de ceux-ci portant réglementation du Pèlerinage, le rituel et le formulaire des prières, comble parfaitement notre curiosité et, aujourd'hui, offre au point de vue folklorique, une modeste contribution à l'étude des pèlerinages et, en même temps, à celle, que nous pourrions poursuivre pour le pays audois, des Confréries de Pénitents.

La Compagnie des Pénitents Gris de Toulouse, en 1604, pour obtenir « la convalescence et la santé du Roi », n'hésita pas à se lier par un vœu au terme duquel elle s'engageait à aller, de 10 ans en 10 ans, au sanctuaire de N.-D. de Garaison. Ainsi la dévotion populaire ne voulait connaître, dans sa pieuse intention, que le roi de France, qui ne devait souffrir aucunement des rancunes possibles des dévots confrères pénitents à l'égard du galant et, hier encore, huguenot Henri IV.

Le dix-septième pèlerinage qui s'accomplissait en 1774, ne concernait plus évidemment le monarque populaire, dont le souvenir était resté cependant sous forme d'une invocation supplémentaire insérée dans les litanies des Saints et imprimée en gros

(1) — N.-D. de Garaison : sanctuaire marial aux confins du Gers et des Hautes-Pyrénées; aujourd'hui un collège a été uni au sanctuaire et confié aux Pères de N.-D. de Garaison, alias Lourdistes. L'ancien diocèse de St-Papoul eut des liens avec Garaison et, aujourd'hui, celui de Carcassonne, par son Evêque Monseigneur Pays, frère du Supérieur général des dits Pères.

caractères à la fin de l'énumération des bienheureux : Sancte Henrice, ora pro nobis !

Seulement, dans un même esprit, on allait à Garaison pour demander à Dieu, par l'intercession de Notre-Dame, la santé de Louis le Bien-Aimé et de son auguste famille, le bonheur de ses armes, intentions auxquelles s'ajoutaient « la propagation de la Foi et la conservation et l'exaltation de Votre Grandeur » (Loménie de Brienne).

En effet, au moment où le livre fut imprimé, Louis XV régnait encore, mais décédé le 10 Mai, les prières furent faites au profit de Louis XVI.

Tout ceci était en quelque sorte le but éloigné du Pèlerinage; l'intention prochaine se proposait « les conversions multiples et durables le renouvellement d'une foi devenue plus vive et plus agissante, l'accroissement de l'amour et de la charité, et la perfection de la Compagnie ».

Le moyen était bien proportionné à la fin. L'entreprise, en effet, était rude; elle n'avait rien de commun, quant à l'expédition du moins, avec les voyages en chemin de fer ou en autocar qui conduisent nos pèlerins d'aujourd'hui.

Cette procession (le terme est modeste) était bien, selon l'expression de la supplique pour obtenir la permission de la réaliser, une « action sainte et pénible ».

Le départ était fixé au 30 Août 1774. Il fallait se préparer spirituellement, remplir certaines conditions matérielles.

D'abord n'y allait pas qui voulait. Une Commission de Censeurs ecclésiastiques pour le spirituel écartait ceux qui n'étaient pas reconnus posséder « les qualités essentielles à une si sainte entreprise ».

Les élus s'entraînaient par la prière et la pénitence. « Frappons nos cœurs — dit l'exhortation, et purifions-les par le feu de la Pénitence; la voie de la conversion est le jeûne ». On y ajoutait l'aumône et la mortification.

Aux censeurs laïques, chargés du temporel, il fallait remettre dès le 1^{er} Juillet, « 15 livres pour le don et autres frais du voyage ». Le 15 Août, on versait au Trésorier, « 21 livres pour la dépense de bouche ». C'était très cher; aujourd'hui, de pareilles exigences décourageraient les plus zélés. — En effet, 36 livres équivalent en monnaie de notre époque, et sans tenir compte des dernières dévaluations qu'il serait téméraire d'apprécier, à 2.695 fr. : c'est le prix d'un Pèlerinage en Terre Sainte. Aussi bien, un généreux pénitent — entre autres libéralités — avait-il fondé deux bourses de voyage pour deux confrères pauvres. (2)

(2) — Nous apprécions cette monnaie d'après la note détaillée du docteur Cayla, p. 31, dans le livre si intéressant au point de vue folklorique dont il est rendu compte dans le présent numéro, à la « Chronique des délégués ». Au temps de François I^{er}, la livre n'était comptée que pour 19 gr. d'argent; le pouvoir d'achat était devenu 5 fois moins grand, que pendant la période médiévale; une livre représentait au moins en francs d'avant guerre 89 fr. 87, soit près de 90 fr. Pour l'époque qui nous occupe, la fin du XVIII^e siècle, il faut compter 1/4 en moins soit environ 77 fr. pour une livre.

Le 28 Août, vigile de la décollation de St-Jean-Baptiste, qui était le patron de la Confrérie, était un jour de jeûne. Le lendemain, les Pénitents dûment confessés faisaient la Communion générale.

Cela fait, nanti des autorisations de l'Archevêque d'Auch, Jean-François Chatillard de Montillet et de l'Evêque de Lombes, Léon-François-Ferdinand Salignac de la Mothe-Fénelon, dont on devait traverser les diocèses respectifs, on pouvait partir.

Le rassemblement était fixé à la Chapelle des Pénitents-Gris et à 4 h. du matin, le 30 Août, c'était un Mardi, après la messe célébrée pour l'heureux voyage de la Compagnie, on partit.

En principe, le prier devait être à la tête du Pèlerinage, comme il devait en promulguer les avis et règlements; mais c'était l'Archevêque de Narbonne, Mgr Dillon, qui était habituellement absent, et comme l'Archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, pour l'exaltation de la Grandeur duquel on allait aussi prier, il ne se trouvait guère dans son milieu parmi les Pénitents.

Le Prieur donc, comme le sous-prieur, Monsieur de Lafage, Capitaine au Régiment de Hainault, se donnèrent des substituts.

La Procession se forma par groupes. Chaque groupe avait un censeur à sa tête. On allait deux à deux et nul confrère ne pouvait sans autorisation du censeur, et sous quelque prétexte que ce soit, ni quitter son rang, ni se séparer de la Compagnie. — Le pénitent était muni d'un Manuel — le livre dont nous avons extrait notre étude — contenant les prières et les chants appropriés à la procession, dont on userait en même temps que de la psalmodie de l'Office de la Sainte-Vierge et de la récitation du chapelet.

Suivant un ordre alphabétique, chaque Confrère à son tour devait porter la Croix.

Faisons enfin remarquer que toute femme était sévèrement exclue du pieux cortège. Défense formelle était portée de se faire suivre d'aucune femme, ni d'avoir communication avec elles. A cette prescription du règlement, l'Archevêque avait ajouté une excommunication ipso facto pour le contrevenant.

Ainsi allégés par le jeûne, débarrassés des liens des humaines entraves, vêtus d'un long habit de toile bise en forme de sac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches, un capuchon fort pointu et la discipline passée à la ceinture, les pénitents allaient franchir les étapes d'un itinéraire établi différemment pour l'aller et le retour.

Cet itinéraire peut être reconstitué grâce à l'indication des stations que nous donne le manuel et des prières à faire à chacune d'elles.

On sortait de Toulouse par le Pont Neuf, le faubourg St-Cyprien et, après avoir assisté à une Messe dans l'église des dames religieuses de St-Jean de Malte (nos confrères disent les pénitents), on se dirigeait vers Tournefeuille.

Voici d'ailleurs les étapes d'aller et retour avec les distances approximatives car la procession devait souvent emprunter des chemins de traverse.

Première journée :

Tournefeuille.....	8 km.
Plaisance	4 km. 500
Fonsorbes	6 km.
St-Lys	5 km.
<hr/>	
	23 km. 500

Deuxième journée :

Ste-Foy	3 km. 500
Nizas	15 km.
Samatan	5 km.
Lombez	2 km. 500
<hr/>	
	26 km.

Troisième journée :

Labarthe (3)....	
Névigian „....	18 km.
(aujourd'hui Névigian)	
Lunax	10 km. 5
Boulogne	7 km. 5
<hr/>	
	36 km.

Quatrième journée :

Gensac	7 km.
Garaison	15 km.
<hr/>	
	22 km.

Aucune indication ne nous a permis d'apprécier la durée du « séjour » à Garaison. Peut-être y demeurait-on jusqu'au lendemain du 8 Septembre, et ce jour-là, fête de la Nativité de la Sainte-Vierge, était-il le « jour du Vœu ».

Pour le retour, on empruntait un itinéraire différent et un peu plus long, tels les Mages revenant en Orient.

Première journée :

Monléon	5 km.
Masseube	27 km.
<hr/>	
	32 km.

Troisième journée :

Aubiet	17 km.
Gimont	9 km.
<hr/>	
	26 km.

Deuxième journée :

Seissan	8 km. 500
Orbessan	6 km.
Pavie	8 km.
Auch	5 km.
<hr/>	
	27 km. 500

Quatrième journée :

Lille	18 km.
(aujourd'hui l'Isle-Jourdain).	
Pujaudran	6 km.
Léguevin	7 km.
Colomiers	9 km.
Saint-Martin du	
Touch	5 km.
Toulouse	5 km.
<hr/>	
	50 km.

Comme on le voit, cette procession n'était pas une promenade, mais, surtout à certains jours, une véritable marche forcée, capable d'éreinter une armée bien entraînée. Aussi bien y avait-il des morts, comme on le verra. Les diverses étapes que nous venons d'indiquer comportaient tant à l'aller qu'au retour, plusieurs stations avec souvent une sorte de visite rituelle. Prenons par exemple une journée moyenne : la seconde de l'itinéraire du retour, durant laquelle on effectuait près de 28 km. Selon un cérémonial qui était le même pour toutes les visites, et pour les stations, on saluait d'abord toutes et chacune des croix rencontrées sur le chemin, par le chant des deux dernières strophes du Vexilla Regis soit : O Crux ave... etc., versets et oraison.

(3) — Nous n'avons pas retrouvé cette localité sur la carte dans les environs de Lombez où elle devait nécessairement se trouver.

Dès qu'on était en vue de l'église stationale, deux chœurs entonnaient l'hymne du saint patron, auquel l'église était dédiée.

Quand le cortège était devant l'autel, on chantait O Salutaris Hostia, suivi de versets et de l'oraison du St Sacrement, puis, derechef, et si c'était à la première station du matin, pendant la messe, les chœurs entonnaient un psaume. On prenait celui-ci dans le choix qui en avait été fait dans une intention spéciale et successivement un pour chaque station. Il est intéressant de connaître ces intentions, sinon les psaumes afférents; après le Miserere pour la rémission des péchés, on psalmodiait pour l'Eglise, l'Archevêque, le Roi, la paix et l'union des princes chrétiens; les chrétiens qui sont sous l'esclavage des Turcs; la conversion des hérétiques, et enfin pour les congrégations de Pénitents.

Le psaume était suivi de versets convenables et de deux oraisons; la première était celle du patron du lieu, et la seconde explicitait l'intention qu'on avait voulu donner au psaume; puis lançant l'invocation du Saint comme le matin on avait prononcé le rituel « *Procedamus in pace !* » la procession se reformait, s'ébranlait, en continuant les litanies.

La seconde station, généralement, comportait le repas.

Deux commissaires partis en estafettes, avaient précédé le cortège pour faire préparer ce repas, comme le soir ils pourvoient au gîte.

Les repas étaient pris en commun. Précédés des prières de la bénédiction, ils étaient accompagnés d'une lecture édifiante faite par un confrère, tandis que deux autres le servaient, enfin ils étaient terminés à la façon des moines.

Jusqu'à 3 h. on pouvait se reposer; encore faut-il entendre ce repos : il était employé à des lectures spirituelles faites à l'église et prises de l'Écriture Sainte, au chant des Vêpres et des Complies. Cependant, le soleil était moins ardent au dehors, et la procession reprenait sa route. Nul sanctuaire n'était négligé chemin faisant, et même si on n'y faisait pas une visite rituelle, du moins on s'arrêtait un instant pour chanter l'antienne et l'oraison du titulaire.

A Lunax, par exemple, on récitait un De Profundis « pour un Confrère qui faisait le voyage avec la Compagnie, décédé à pareil jour, et enterré dans le cimetière de cette paroisse ». Tout le long du parcours, la sainte caravane était guettée par un grand nombre de pauvres mendiants. Une forte somme avait été laissée aux Pénitents gris par un riche Confrère pour être répandue, à cette occasion, « dans le sein des pauvres qui se trouvent en grande quantité sur la route de Toulouse à Garaison, ainsi que de Garaison à Toulouse ».

Le soir venu, avec la dernière station, après avoir visité l'église paroissiale du lieu désigné et les chapelles de Pénitents s'il s'en trouvait quelque-une comme à Lombez et Boulogne (Pénitents blancs) à Auch (Pénitents bleus, blancs et gris — chez ces derniers on laissait la Croix de nos pèlerins toute la nuit), à Gimont (Pénitents bleus et gris), la confrérie prenait le repas suivant le cérémonial de midi.

Puis les commissaires désignaient aux censeurs le lieu du logement pour eux-mêmes et leur groupe. Cependant, avant de se coucher, on retournait à l'église pour la prière du soir que récitait un prêtre de la Confrérie et qui était suivie des litanies de la Sainte-Vierge, additionnées d'une invocation supplémentaire *in fine* : *Patrona paenitentium, ora pro nobis*.

Après quoi, on pouvait aller prendre un repos bien mérité et nécessaire. Néanmoins, il était loisible aux plus courageux et aux plus fervents de se livrer à un exercice de pénitence particulièrement sévère. « Ceux qui auront la dévotion, pourront prendre la discipline, le reste du monde s'étant plutôt retiré : « ce qu'on observera surtout durant le séjour qu'on fera à Garaison ».

Au sanctuaire de Garaison, pour pénétrer dans la chapelle, le Confrère devait « quitter les souliers et les bas pour entrer dans ce saint lieu avec plus d'humilité et en posture de véritable pénitent et chanter à genoux les litanies ».

Après avoir entendu la Messe, les pèlerins trouvaient dans le couvent des chapelains une chambre pour leur gîte, et pendant tout le séjour ils participaient à la vie de ces messieurs.

« Le jour du Vœu » était marqué par des offices plus solennels. A la Grand'Messe on procédait à la cérémonie de l'offrande. Chaque Confrère y participait un cierge à la main et nu-pied; deux à deux, ils s'avançaient pour recevoir la Communion.

Dans l'après-midi, on chantait les Vêpres qui étaient suivies du Premier Nocturne de l'Office des morts pour les « Confrères et Confrèresses (lesquelles ?) décédés du voyage ».

Les morts n'étaient pas oubliés, et le lendemain, jour du départ, on célébrait si le jour était libre (liturgiquement) une Messe de Requiem « pour ceux qui ont été en pèlerinage dans cette chapelle »; si le jour était empêché, on récitait simplement un *De Profundis*.

A la fin du retour, les Confrères restés à Toulouse venaient au-devant de la procession pour la recevoir à la porte de la ville,, les uns et les autres chantant alternativement une partie du psaume 182 à la manière antique (4) pour « *Célébrer combien il est doux pour des frères de vivre unis* ».

Et ces pèlerins qui avaient cheminé ce jour-là sur une route longue de 50 km., allaient encore processionner dans la ville, de la cathédrale St-Etienne aux Pénitents blancs, puis aux Pénitents noirs et aux Pénitents bleus, pour arriver enfin dans leur propre chapelle aux accents libérateurs et reconnaissants du *Te Deum*.

Une telle manière de faire pèlerinage, relativement proche de nous dans le temps et si éloignée dans les mœurs valait peut-être d'être racontée. Elle est révélatrice d'une formation liturgique et d'un entraînement ascétique considérablement avancé dans un milieu d'élite qui ne laissait pas cependant d'être populaire.

André Boyer-Mas.

(4) — C'est-à-dire en répétant le verset du psaume servant d'antienne après chacun des autres versets du psaume à la suite.

BIBLIOGRAPHIE

1) **Bulletin du Musée Basque n° 15 1938.** — Le Musée Basque vient de rééditer dans son dernier bulletin un livre fort important pour l'étude de la sorcellerie en pays basque et de la sorcellerie en général : « le Tableau de l'inconstance des mauvais anges ou démons où il est traité des sorciers et de la sorcellerie, par Pierre de Lancre. Chez Jean Berjon, Paris, 1612 ». On sait que vers la fin du 16^e siècle, le pays basque, et plus particulièrement le pays de Labourd, regorgeait de sorciers et de sorcières au point que le roi décida de nommer des juges spéciaux aux fins de réprimer cette perversion sociale. Parmi les enquêteurs figurait Pierre de Lancre, personnage naïf et crédule qui commença par faire brûler le plus de gens possible, puis se mit à écrire ce qu'il pensait de la chose. Pour Pierre de Lancre, s'il y avait tant de Magiciens en pays de Labourd, la raison en était que les démons chassés des Indes et du Japon par les missionnaires, s'étaient réfugiés dans les Pyrénées où on les avait même vus atterrir. Ces démons suscitèrent des prêtres et des prêtresses de Satan, c'est-à-dire des magiciens et des magiciennes (surtout des magiciennes, car le mal gagna d'abord les femmes). Pierre de Lancre, encore qu'il ne paraisse pas très enclin à rechercher les causes naturelles des phénomènes, ne manque pas de signaler que la longue absence des maris, occupés à pêcher la morue à Terre-Neuve, a bien pu déclencher chez les femmes ainsi délaissées — qu'il juge d'ailleurs assez impudiques — d'abord le « désamour » de leurs maris, puis ce très curieux délire satanique.

Bien entendu, Pierre de Lancre ne doute pas de la réalité des faits extraordinaires sur lesquels il enquête. Comment en douterait-il ? Le plus étrange de l'affaire, n'est-ce pas, en effet, que tant de personnes de tout âge et de toute condition aient pu décrire avec une telle bonne foi, avec un tel accent de vérité, les scènes fantastiques auxquelles elles avaient assisté ou cru assister ? Comment, diable, cette hallucination collective si précise, si cohérente, a-t-elle bien pu naître dans les consciences de tant de gens, se faire si vivante, si agissante ? Explique la chose qui pourra. Je me borne à citer, pour édifier le lecteur, la page où Pierre de Lancre expose d'après les dépositions reçues, la singulière « tentation » que représentaient, pour les femmes surtout, les mystères du Sabbat où liberté entière était donnée à chacune de manifester le fond inconscient de sa nature. A Pierre de Lancre, qui leur demande naïvement comment elles ont pu supporter les abominations, les douleurs que leur faisait endurer le Démon, les sorcières répondent que « toutes ces

abominations, toutes ces horreurs, ces ombres n'étaient que choses si soudaines et qui s'évanouissaient si vite que nulle douleur ni déplaisir ne se pouvaient accrocher en leur corps ni en leur esprit, si bien qu'il ne leur restait que toute nouveauté, tout assouvissement de leur curiosité et accomplissement entier et libre de leurs désirs amoureux et vindictifs ».

Comme le lecteur a pu en juger par cette courte citation, il vaudrait la peine d'étudier plus à fond la sorcellerie Basque, en s'aidant des renseignements très précis que nous donne Pierre de Lancre, et non pas seulement la sorcellerie, mais aussi et surtout la singulière puissance de l'imagination et tout ce que cette imagination révèle quand elle s'extériorise. Remarquons, pour terminer, que si Pierre de Lancre se montre — à peu près dans le temps où Montaigne faisait paraître les « essais » — un assez médiocre philosophe, il est, à n'en pas douter, un remarquable écrivain. Il faudrait citer, pour leur couleur et leur accent, les pages consacrées à la ronde des sorcières, pages que Michelet et peut-être Victor-Hugo ont connues et utilisées. Pour toutes ces raisons, il convient de féliciter le « Musée Basque » de nous avoir restitué ce livre introuvable dans l'édition ancienne. L'ouvrage, illustré d'un beau dessin du peintre G. de la Peña, qui a décoré les salles de la Sorcellerie du Musée basque de Bayonne, est accompagné de notes fort savantes de M. Gavel où l'on trouve toutes les explications utiles à l'intelligence du texte au double point de vue philologique et historique; et d'une étude sur Pierre de Lancre par M. Boissel.

2) **l'Ethnographie.** — **Bulletin semestriel de la Société d'Ethnographie de Paris. Décembre 1938.** Le Cycle de Mélusine à travers le Monde et son type le plus complet : la Mélusine de Lusignan, par Mme de Vaux-Phalipau.

La Mélusine primitive dérive certainement de la déesse Syrienne de la fécondité : Dorkédo, dont le souvenir est demeuré vivant dans le Folklore oriental jusqu'à l'époque des Croisades. On trouve des fées mélusines à peu près partout dans le monde, chez les Slaves, en Perse, et jusqu'au Chili. Citons simplement : en Bohême, Libusa, qui bâtit Prague; en Pologne, Wanda, qui fonda Cracovie; en Italie, Manto, qui se changeait en couleuvre le samedi et fonda Mantoue. C'est en France que l'on trouve le type le plus complet de la série en la personne de la Mélusine : de Lusignan.

La légende qu'elle incarne se rattache au « mythe du secret conjugal » tel qu'on le trouve déjà figuré dans l'histoire de Psyché : « les épouses ayant cherché à voir les époux sous leur forme réelle, les perdent pour un certain temps, et comme Psyché, ne les retrouvent qu'au prix d'épreuves cruelles » — Dans l'histoire de Mélusine, qui semble bien être la version masculine du Mythe de Psyché, ce sont les maris qui perdent les femmes pour les avoir surprises, nues, le jour qu'il ne fallait pas. C'est ce qui arriva à Raimondin, mari de Mélusine, et fondateur de la puissance de Lusignan; il voulut voir sa femme un samedi

qui était le jour où elle se changeait en couleuvre : il l'aperçut qui se baignait dans une grande cuve de marbre : « La partie du corps qui ne baignait pas n'avait rien d'extraordinaire, mais celle qui baignait était une queue de serpent grosse à proportion du corps » ; à partir du jour où son secret fut découvert, Mélusine dut se séparer de son mari et elle retomba dans sa destinée malheureuse. Elle s'envola dans les airs en sifflant comme une chimère et son mari ne la revit plus jamais.

Telle est, brièvement résumée, l'histoire de Mélusine de Lusignan, racontée par Mme de Vaux-Phalipau.

On voit, à lire cet auteur, comment dans le type définitif qui résume toutes les mélusines du monde, se manifestent tous les caractères de l'antique déesse Dorcedo et ceux que les différents peuples de l'Europe lui ont ajoutés. Quels sont ces caractères ? Mélusine est la mère de nombreux enfants, elle est fondatrice d'une race puissante et guerrière, elle est bâtisseuse de châteaux, de villes importantes ; elle est affligée d'une queue de poisson en punition d'une faute, elle est douée de la faculté de voler dans les airs.

L'étude de Madame de Vaux-Phalipau est certainement la plus complète qui ait paru jusqu'à ce jour sur la fée Mélusine. Une documentation très complète permet au lecteur de suivre l'évolution du type jusqu'à son épanouissement complet en la dame de Lusignan. A nos folkloristes du Sud de rechercher si quelques-uns de nos châteaux n'auraient point possédé, eux aussi, leur Mélusine. Certaines de nos « dames blanches » sont, si j'ose dire, des Mélusines partielles et ont donné lieu à des légendes qui pourraient être utilement rapprochées de celles que Mme de Vaux-Phalipau a su nous conter avec tant de talent et de science.

R. N.



Il a été tiré du présent feuillet
27 exemplaires, hors commerce, sur
papier de luxe, dont 25 exemplaires
numérotés de 1 à 25 et deux exem-
plaires dont l'un marqué A et l'autre B.

